

L'ALTERNANCE

Le contrat d'apprentissage



Choisir de suivre sa formation en alternance, c'est choisir de partager son temps entre les heures de cours à l'école et la réalisation de ses missions en entreprise. La prise en compétences théoriques s'effectue alors en parallèle de la prise en compétences pratiques. L'alternance c'est l'expérience en plus.

PROFIL DE L'APPRENTI

Être âgé entre 16 et 29 ans révolus

Avoir 30 ans ou plus (si l'apprenti remplit l'une des conditions suivantes :
préparer un titre supérieur à celui précédemment obtenu, être reconnu travailleur handicapé,
être sportif de haut niveau ou avoir un projet de reprise ou de création d'entreprise)



RYTHME

2 jours école
3 jours entreprise

RÉMUNÉRATION

CDD de 6 à 36 mois
CDI débutant par une
action de formation

ANNÉE 1

ANNÉE 2

ANNÉE 3

-18 ANS

27 % du SMIC

39 % du SMIC

55 % du SMIC

DE 18 À 20 ANS

43 % du SMIC

51 % du SMIC

67 % du SMIC

DE 21 À 25 ANS

53 % du SMIC*

61 % du SMIC*

78 % du SMIC*

DE 26 À 29 ANS

100 % du SMIC*

100 % du SMIC*

100 % du SMIC*

*ou du salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé
Acquittement de la CVEC par l'apprenti



LES AVANTAGES

Prise en charge totale ou partielle du coût de la formation
par l'Opérateur de Compétences (OPCO)

Financement de l'aide à la fonction tutorale (selon OPCO)

Gratuité de la formation pour l'alternant

Salarié non comptabilisé dans les seuils sociaux et fiscaux

CONTACT

Esccom Nice
22 rue El Nouzah
06000 NICE
04 93 85 16 67
secretariatnice@ecole-esccom.com

LE RÔLE DE L'ESCCOM ACADÉMIE CULINAIRE

ACCOMPAGNEMENT dans
le recrutement

MONTAGE du dossier administratif
du contrat d'apprentissage

SUIVI pédagogique et professionnel
de l'apprenti en collaboration
avec le maître d'apprentissage
désigné par l'employeur

AIDE au financement
du permis B pour l'apprenti